

**630<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2004

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO**  
**DU 11 AOÛT 2006 (N° 7.768)**

---

---

## Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

---

---

### SOMMAIRE

---

- |   |  |
|---|--|
| I. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 884).  | VIII. ELECTION DU BUREAU ET DE LA DELEGATION PERMANENTE DE LA SECTION MONEGASQUE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (p. 903).             |
| II. HOMMAGE A LA MEMOIRE DE MME ROXANE NOAT-NOTARI, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL (p. 889).                            | IX. ELECTION DE LA DELEGATION DU CONSEIL NATIONAL A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (p. 904). |
| III. RENOUELEMENT DES SECRETAIRES (p. 891).   | X. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 904).   |
| IV. RENOUELEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 891).  | XI. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 904).   |
| V. RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES ET RENOUELEMENT DE LEURS MEMBRES (p. 896).                                |  |
| VI. DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE (p. 899).   |  |
| VII. ELECTION DU BUREAU ET DE LA DELEGATION PERMANENTE DU GROUPE MONEGASQUE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE (p. 902). |  |

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2004**

**Séance publique  
du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2004**

*Sont présents* : M. Jean-Joseph PASTOR, Doyen d'âge; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Claude BOISSON, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Thomas GIACCARDI, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Stéphane VALERI, Conseillers Nationaux.

*Absents excusés* : Mme Catherine FAUTRIER, M. Jacques RIT, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance* : S.E. M. Patrick LECLERCO, Ministre d'Etat; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National; M. Thomas LANTHEAUME, Administrateur; Mlle Céline DERI, Rédacteur, assurent le secrétariat.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Joseph PASTOR, Doyen d'âge.

**I.**

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE  
L'ASSEMBLEE**

**M. le Doyen d'âge.**- La séance est ouverte.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

En ma qualité de Doyen d'âge de notre Assemblée,

j'ai l'honneur de présider le début de la présente séance publique, la première de notre session ordinaire de l'année 2004.

Je dois tout d'abord excuser Mme Catherine FAUTRIER et M. Jacques RIT, tous deux retenus par des obligations professionnelles.

Comme vous le savez, en vertu de l'article 58 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002 :

« Le Conseil National se réunit de plein droit chaque année en deux sessions ordinaires.

La première session s'ouvre le premier jour ouvrable du mois d'avril.

La seconde session s'ouvre le premier jour ouvrable du mois d'octobre.

La durée de chaque session ne peut excéder trois mois. La clôture en est prononcée par le Président. »

Notre session ordinaire de printemps débute donc ce jour.

Elle est tout d'abord consacrée à la désignation du Président et du Vice-Président du Conseil National, conformément aux dispositions de l'article 60 de la Constitution et à celles des articles 2 et 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et du Règlement Intérieur de notre Assemblée.

Je vous rappelle que cette élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres en exercice et vous invite, mes Chers Collègues, à procéder sans plus tarder à l'élection du Président.

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National?

Monsieur Claude BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude Boisson.**- Monsieur le Président, Monsieur le Doyen, merci.

Evidemment je ne souhaite pas présenter ma candidature comme Président du Conseil National; je lève simplement le doigt pour proposer la candidature de Monsieur Stéphane VALERI.

Toutefois, je voudrais très brièvement donner quelques raisons qui motivent notre choix.

Nous pensons, Monsieur VALERI, que ce renouvellement se justifie par la qualité et la quantité de votre travail. A travers le respect dont vous avez fait preuve pour nos Institutions, l'écoute et l'accueil que vous avez réservés à nos compatriotes et à de nombreuses Institutions monégasques. Les efforts que

vous n'avez cessés de déployer pour l'application du programme du groupe majoritaire, le respect du débat d'idée et de l'esprit démocratique en dirigeant et en animant cette Assemblée, en tenant compte des divers avis, voire même divergences, compte tenu des différents groupes politiques et différentes sensibilités.

La volonté de défendre les prérogatives de la Haute Assemblée et la recherche du dialogue, de la concertation et du consensus avec le Gouvernement Princier, dans l'intérêt supérieur du Pays, pour la défense des Monégasques et la qualité de vie des résidents et des salariés.

La défense d'une image valorisante de la Principauté lors de vos déplacements au Conseil de l'Europe, à l'Assemblée Nationale française, à la Chambre des Députés en Italie et tout récemment au Val d'Aoste.

Pour toutes ces raisons, nous vous encourageons à préserver ces valeurs et nous vous renouvelons toute notre confiance.

**M. le Doyen d'âge.-** Monsieur VALERI, je vous en prie.

**M. Stéphane VALERI.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Je voudrais remercier le Vice-Président sortant, M. Claude BOISSON, pour ses paroles amicales et trop élogieuses à mon égard, mais ce que je veux dire c'est que, bien sûr, j'accepte d'être candidat à la Présidence du Conseil National, pour poursuivre tout le travail qui a déjà été entrepris durant cette première année.

**M. le Doyen d'âge.-** Je vous remercie.

Je vous demande maintenant, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter à l'aide des bulletins placés devant vous en écrivant le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez élire, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée.

Nous passons au vote.

J'invite maintenant Madame Anne POYARD-VATRICAN et Monsieur Thomas GIACCARDI, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux présents de l'Assemblée, à dépouiller le scrutin, assistés de Madame la Secrétaire Générale.

—————  
*(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés de la Secrétaire Générale).*  
—————

**M. le Doyen d'âge.-** Voici les résultats du scrutin :

Votants : 22;

Majorité absolue : 12;

Bulletins blancs : 3;

Bulletins en faveur de M. Stéphane VALERI : 19.

Je proclame Monsieur Stéphane VALERI, Président du Conseil National et l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

*(Applaudissements).*

—————  
*(M. Jean-Joseph PASTOR quitte le fauteuil présidentiel où M. Stéphane VALERI prend place).*  
—————

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Monsieur BOISSON, vous demandez la parole.

**M. Claude BOISSON.-** Si c'est possible, oui.

**M. le Président.-** Je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je crois que d'abord, nous vous adressons tous nos félicitations. Vous savez que je suis quelqu'un de très sérieux mais que j'aime aussi, beaucoup, l'humour : aujourd'hui nous sommes le 1<sup>er</sup> avril et pour vous féliciter, je voudrais vous offrir un poisson d'avril.

**M. le Président.-** Ce n'était pas prévu, mais c'est sympathique.

*(Rires).*

Une fois par an et quel que soit le sérieux des questions qui sont abordées dans cette enceinte et l'importance des sujets débattus, je crois que ça fait du bien de temps en temps de savoir aussi sourire. Merci.

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement tous les collègues qui m'ont renouvelé leur confiance ; je voudrais dire ensuite à tous les élus, qu'ils aient voté ou non pour moi, que je m'engage à continuer tout au long de cette nouvelle année parlementaire à donner le meilleur de moi-même dans cette fonction, au service de notre Institution et au service de notre Pays.

Je voudrais aussi faire une remarque préalable concernant la présence d'une caméra de télévision, on m'a déjà posé la question en aparté. Il s'agit bien sûr de la couverture sur le canal local de télévision des séances

publiques du Conseil. Vous savez que l'année dernière, le Conseil National a voté une résolution demandant la retransmission intégrale de ces séances publiques, dans un souci d'une information complète et objective des Monégasques sur la vie publique de leur Pays.

L'année dernière, donc, le Gouvernement avait retransmis intégralement la première séance de la législature, celle qui suivait les élections, puis il avait décidé de diffuser des extraits de deux séances, la première et la dernière du Budget Primitif 2004, en décembre dernier.

Le Ministre d'Etat m'a informé que ce soir, une caméra est présente mais que seuls des extraits, qui seront montés par le Centre de Presse, seront diffusés dans les journaux d'informations sur le canal local. Je voudrais dire sur ce point que si c'est un pas dans la bonne direction, nous souhaitons, par contre, pour l'information des Monégasques, la couverture intégrale de nos séances. Ce n'est qu'un petit pas et le Conseil National ne peut que rappeler sa résolution de l'année dernière, votée très largement, car la couverture intégrale est le seul moyen de donner une information complète et objective aux Monégasques, sans montage et sans extraits choisis, de ces débats sur la vie publique de leur Pays. Donc nous ne pouvons que renouveler – tout en constatant ce pas dans le bon sens – notre demande d'une retransmission intégrale. Je pense que Monsieur le Ministre d'Etat aura sûrement quelques mots à dire tout à l'heure sur ce point.

Je voudrais aussi, très rapidement, au bout d'une année, faire un point sur notre action, pour dire globalement que le Conseil National est satisfait des avancées qui ont été obtenues par le travail commun de notre Assemblée et du Gouvernement, ou qui sont en train d'être obtenues. Ces avancées ont été rendues possibles, d'abord par l'important soutien qu'a reçu la majorité du Conseil National lors des dernières élections de la part des Monégasques, mais aussi parce que le programme que nous défendons, fidèlement à nos engagements pris devant nos compatriotes, est un programme réaliste, qui répond largement aux attentes et aux besoins quotidiens des Monégasques. Ceci dit, ces avancées n'auraient pas été possibles sans le dialogue constructif qui s'est instauré dès le début, dès le 20 février 2003, avec le Gouvernement Princier et sans cette volonté que nous partageons, Gouvernement et Conseil National, de trouver ensemble le consensus et donc les meilleurs équilibres et les meilleures solutions, pour les Monégasques, les habitants de Monaco et la Principauté.

Parmi ces avancées devenues aujourd'hui consensuelles, il y a bien sûr de faire de la politique du logement la priorité nationale, avec tous les moyens

nécessaires pour atteindre nos objectifs. Je vous rappelle qu'après de longs débats, nous sommes d'accord maintenant pour construire 837 logements domaniaux d'ici la fin de la législature. C'est un effort sans précédent dans l'histoire de notre pays. Comment ne pas dire un mot aussi sur le consensus concernant l'évolution du droit des femmes? Beaucoup de résultats ont déjà été obtenus, d'autres le seront encore : la transmission de la nationalité monégasque par les mères naturalisées, pour leur donner le même droit que les pères naturalisés, c'est fait; l'égalité au sein du couple, au sein de la famille, c'est fait, les textes ont été votés l'année dernière; le temps partiel dans la Fonction Publique pour tous les fonctionnaires de l'Etat bien sûr, mais en particulier pour les mamans qui veulent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, là encore, c'est fait, le texte est voté et les applications, nous en reparlerons sûrement bientôt, doivent être mises en pratique rapidement; et ensuite il y a le temps partiel pour les fonctionnaires de la Commune, que nous attendons.

Comment ne pas encore rappeler la proposition de loi votée par notre assemblée, dont nous espérons que le Gouvernement va la transformer très vite en projet de loi, qui concerne les mères devenues monégasques par la loi dite des trois générations, de manière à ce qu'elles puissent transmettre, elles aussi, ces mamans issues de vieilles familles du Pays, la nationalité à leurs enfants.

Dans ces domaines et dans beaucoup d'autres, nous avons été fidèles à nos engagements, nous avons été fidèles pendant cette année, aux propositions que les Monégasques nous ont demandé de défendre et je peux vous dire ce soir que nous continuerons à travailler quotidiennement en ce sens, à veiller aussi bien sûr, à ce que ces avancées ne restent pas de simples promesses ou de beaux discours, mais qu'elles se transforment en réalités très concrètement et que le Gouvernement tienne, dans les délais qu'il nous a présentés, les promesses qu'il a pu faire à la représentation nationale.

Ce qu'il faut savoir, c'est que tous les jours, le dialogue est constant, par des lettres, par des communications téléphoniques, par des réunions et c'est vrai qu'on a eu trop souvent par le passé l'impression que les choses n'avançaient pas entre les séances publiques, que le Gouvernement ne tenait pas toujours les engagements qu'il avait pris, que le débat reprenait souvent au Budget Rectificatif en octobre, sur beaucoup de points, là où il s'était arrêté au Primitif en décembre, c'est-à-dire 10 mois plus tôt. Eh bien ceci nous a conduits à essayer de mettre en place une nouvelle méthode de travail et de concertation avec le Gouvernement. Cette méthode est fondée d'abord sur un suivi très régulier des engagements, par le Conseil National. Et je dis bien tous

les jours de l'année civile et hors des séances publiques du Conseil National; à titre d'exemple, une lettre a été co-signée par le Président de la Commission des Finances et moi-même, le 10 février, et adressée au Ministre d'Etat qui a relevé l'ensemble des engagements que le Gouvernement a pris devant notre Assemblée, lors des séances publiques budgétaires, avec les délais qui avaient été annoncés. Nous avons aussi demandé et obtenu d'être associés à plusieurs groupes de travail mixtes avec le Gouvernement pour le suivi de ses engagements; je pense en particulier au groupe sur le logement qui suit maintenant la réalisation des programmations domaniales : parce que, là encore, trop souvent par le passé, des chiffres étaient avancés et puis de nombreux retards liés à divers problèmes, faisaient que, malheureusement, le nombre de logements à la fin de la législature était très au-dessous des chiffres qui étaient donnés lors des débats. Donc, le 12 mars dernier, une réunion s'est tenue pour faire le point : certains chantiers sont en avance, d'autres en retard et bien sûr nous avons demandé, si des problèmes techniques se faisaient jour, que des solutions alternatives soient trouvées et il y en aura. Bref, je m'arrête là, mais ce travail quotidien et ce suivi des engagements, nous allons, je m'y engage, continuer tout au long de cette année parlementaire à le réaliser.

Je voudrais expliquer enfin ce qu'a été un peu la philosophie de cette première année pendant laquelle j'ai présidé le Conseil National, qui m'a animé et qui anime le Conseil National tout entier : c'est la conviction que le Gouvernement Princier et le Conseil National sont complémentaires et qu'ils ont tous les deux un rôle important à jouer pour notre Pays et dans nos Institutions. Alors bien sûr, n'attendez jamais que notre Assemblée soit la simple réplique du Gouvernement Princier, cela va sans dire car nous sommes élus par les Monégasques, le Gouvernement est choisi par le Prince et nous avons donc les uns et les autres, bien naturellement, des priorités diverses : le Gouvernement – j'aime à le dire mais je crois que c'est très important – pense bien sûr à des priorités financières et budgétaires; le Conseil National pense d'abord à des préoccupations quotidiennes de la population, à des questions humaines et sociales, à des choses très concrètes à l'écoute de la population. C'est ce débat entre nous qui est utile au pays, c'est ce débat parfois contradictoire qui nous a amenés à trouver ensemble les meilleures solutions et il va sans dire que c'est dans cet état d'esprit que nous allons continuer. Bien évidemment, le Gouvernement nous a montré tout au long de cette année qu'il prêtait aussi une oreille attentive aux questions sociales et je crois que nous avons su montrer aussi que nous savons avoir une oreille tout aussi attentive pour les questions

budgétaires et financières et nous ne manquerons pas de continuer à faire des propositions en matière économique, pour contribuer au développement de notre pays.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, en terminant cette intervention, vous dire qu'au cours de cette session ordinaire de printemps qui démarre aujourd'hui et qui va se terminer le 30 juin, le Conseil National attend un certain nombre de projets de loi et d'avancées. Il y a bien sûr, tout d'abord, le projet de loi s'inspirant de la proposition de loi votée par le Conseil National, concernant la loi n° 1.235 sur le secteur protégé. Nous tenons vraiment à ce que ce texte puisse être voté par notre Assemblée avant la fin de cette session ordinaire, c'est-à-dire avant la fin du mois de juin, et donc nous demandons à être saisis dès que possible – comme vous vous y êtes engagé lors des débats précédents – d'un projet de loi gouvernemental, dans ce domaine.

Il y a aussi parmi les priorités – je me limiterai ce soir à citer quatre ou cinq priorités essentielles, même s'il y a beaucoup d'autres textes que nous espérons – le temps partiel : concernant le temps partiel pour les fonctionnaires de la Commune, qui souhaitent à juste titre pouvoir bénéficier des mêmes avancées que les fonctionnaires de l'Etat, nous demandons à être saisis, pendant cette session, d'un projet de loi.

Nous attendons également votre réaction à notre proposition de loi, je le disais tout à l'heure, sur la transmission de la nationalité par les mères devenues monégasques par la loi dite des trois générations; nous espérons là aussi une réponse positive qui permettra de concrétiser cette avancée pour les mères concernées.

Parmi les textes très importants pour les habitants de ce Pays mais aussi pour le Conseil de l'Europe, nous souhaitons pouvoir examiner durant cette session, un projet de loi motivant les actes administratifs, notamment les actes administratifs négatifs, que nous n'avons toujours pas reçu et où, là aussi, il y a eu un certain nombre de discussions et d'engagements du Gouvernement. Ensuite, les Présidents des différentes Commissions vont le rappeler en fin de séance en faisant l'état des projets de loi à l'étude devant leur Commission, nous attendons un certain nombre de réponses à des propositions d'amendements ou encore à des questions que nous avons posées au Gouvernement, concernant des projets de loi déjà arrivés au Conseil National; pour me limiter à des textes essentiels, je citerai la loi sur la liberté d'association et la loi sur la liberté de la presse. Tous ces textes-là constituent incontestablement, et sans que la liste soit exhaustive, des attentes essentielles et, Monsieur le Ministre, nous souhaitons vivement que le Gouvernement puisse nous entendre sur ces priorités.

Il me reste à me tourner vers le Ministre d'Etat et peut-être allons-nous déjà entendre de bonnes nouvelles concernant ces attentes du Conseil National.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.**- Monsieur le Président, ma prise de parole est d'abord et avant tout pour vous féliciter pour votre réélection; c'est la deuxième année que les membres du Conseil National manifestent à une très large majorité, leur confiance à votre égard.

Vous avez exprimé dans vos propos la philosophie qui vous anime dans l'exercice de vos fonctions et, au-delà, dans la relation entre le Conseil National et le Gouvernement; il va sans dire que je souscris pleinement à ce que vous avez dit sur la nécessité d'un dialogue et aussi sur l'intensité de ce dialogue entre nous, depuis la période à laquelle le Conseil National a été renouvelé. Il va sans dire aussi que je souscris à votre évocation de la complémentarité des Institutions. Je souscris un peu moins à l'utilisation du qualificatif contradictoire pour qualifier notre débat : il n'est pas nécessairement contradictoire, car les contradictions peuvent être aussi entre vous et elles peuvent être à l'occasion aussi entre les membres du Gouvernement; donc, disons que c'est un débat ouvert, libre, mais qui peut aussi conduire à constater que nous voyons les choses de la même façon, ce n'est pas interdit, Dieu merci.

Vous avez évoqué aussi quelques textes sur lesquels vous souhaitez sans doute savoir où nous en sommes du côté du Gouvernement. Alors, j'ai quelques indications qui, je crois, sont de nature à vous montrer combien nous sommes nous-mêmes vigilants et désireux de tenir nos engagements.

En ce qui concerne tout d'abord le projet de loi qui modifierait la loi n° 1.235 sur le logement, nous en mesurons bien sûr toute l'importance; comme je m'y étais engagé à la fin de l'année dernière et sur la base des lignes directrices que j'avais développées dans cette enceinte, cette modification de la loi a fait l'objet d'un projet de loi que nous avons établi et qui a été examiné et présenté hier même en Conseil de Gouvernement. S'agissant d'un domaine qui entre dans les attributions du Conseil Economique et Social et à sa demande expresse, nous allons le saisir de ce texte dans les prochains jours, en lui fixant si possible un délai très rapide pour l'examiner; dès que nous aurons recueilli son avis et éventuellement pris en compte ce qu'il nous aura dit, ce texte sera officiellement déposé sur le bureau de la Haute Assemblée. Donc, tout ceci devrait intervenir dans des délais assez courts. Bien entendu, l'autre objectif demeure d'assurer qu'il soit voté d'ici la fin de la

présente session et le plus rapidement possible dans ce cadre.

Pour ce qui concerne le temps partiel pour les fonctionnaires de la Mairie, un texte a d'ores et déjà été établi par la Direction des Affaires Législatives et il est transmis aujourd'hui même à la Commune pour qu'elle y souscrive; lorsque nous aurons eu la réponse de la Mairie, nous pourrons vous communiquer ce texte. Donc, ce sera, j'imagine aussi, dans des délais très courts que vous le recevrez pour l'examiner et ensuite le soumettre à vos suffrages.

La proposition de loi sur la nationalité est actuellement examinée bien sûr par nos Services concernés. Conformément à l'article 67 de la Constitution, nous ferons part bien entendu à la Haute Assemblée de la suite que nous entendons réserver à cette proposition au plus tard le 19 juin. Mais, en tout état de cause, nous espérons bien être en mesure d'apporter cette réponse sans attendre cette échéance.

Pour la motivation des actes administratifs, un certain nombre de réunions intervenues entre les différents Départements ont permis d'établir, sur un sujet qui est évidemment sensible et complexe, un avant-projet de loi qui nécessite encore d'être finalisé après quelques consultations. Mais enfin, je peux m'engager à ce que ce projet de loi, qui a pour objectif d'offrir des garanties aux usagers des services publics, soit déposé avant la fin de l'année, notamment en relation avec d'éventuels développements du côté du Conseil de l'Europe.

S'agissant du projet de loi sur la presse, comme nous en étions convenus après le dépôt d'amendements nombreux et substantiels par le Conseil National, son examen a été reporté à l'année 2004 lors de la dernière session parlementaire.

Le Gouvernement a aujourd'hui procédé à un examen de fond de ces amendements; ce n'est évidemment pas le moment d'en débattre aujourd'hui. Mais, bien entendu, le Gouvernement fera connaître à la Haute Assemblée les suites qu'il entend réserver à ces divers amendements lors d'une séance privée ou publique, c'est à vous de le déterminer, qui pourrait être organisée au cours de la présente session.

Je crois que vous avez évoqué aussi le projet de loi sur les associations; là j'observe que nous n'avons pas reçu le rapport du Conseil National sur ce projet de loi et donc nous restons dans l'attente de vos observations et de vos amendements.

Voilà donc la situation sur ces principaux textes.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces déclarations encourageantes sur de nombreux points.

Nous allons passer, maintenant, conformément à l'ordre du jour, à l'élection du Vice-Président du Conseil National.

Depuis un an maintenant, nous travaillons en équipe et je crois avec une certaine efficacité avec Monsieur Claude BOISSON. Donc, Monsieur BOISSON, je ne peux que vous demander de bien vouloir vous représenter à la Vice-Présidence du Conseil National.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est l'engagement que nous avons pris l'année dernière, je crois que nous l'avons respecté dans l'intérêt de ce Conseil, des Monégasques, de la Principauté; donc je me permets de représenter ma candidature pour le poste de Vice-Président.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Je vais donc appeler, s'il n'y a pas d'autre candidat, Madame Anne POYARD-VATRICAN et Monsieur Thomas GIACCARDI, qui sont les plus jeunes Conseillers Nationaux présents, pour le dépouillement.

—  
(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés de la Secrétaire Générale).  
—

**M. le Président.-** Voici les résultats du scrutin :

Votants : 22;

Majorité absolue : 12;

Bulletins blancs : 3;

Bulletins en faveur de M. Claude BOISSON : 19.

Monsieur Claude BOISSON est élu Vice-Président du Conseil National.

(Applaudissements).

Je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Vice-Président, et je me réjouis de continuer à travailler tout au long de cette année avec vous pour, je l'espère, une action toujours plus efficace de notre Institution.

**M. Claude BOISSON.-** Vous avez tout dit, Monsieur le Président, alors je vous remercie tous.

## II.

### HOMMAGE A LA MEMOIRE DE MADAME ROXANE NOAT-NOTARI, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL

**M. le Président.-** Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, je tiens, en mon nom personnel et en celui de tous les membres de notre Assemblée, à rendre hommage à Mme Roxane NOAT-NOTARI, ancien Conseiller National, qui est décédée à Monaco le 27 mars 2004 dans sa quatre-vingt-onzième année.

Mme Roxane NOAT-NOTARI avait commencé sa carrière politique au sein du Conseil Communal, où elle a été élue en 1955, 1958 et 1963.

Elle a été la première femme élue au Conseil National : c'était en 1963. Par la suite, elle a été réélue pour trois autres mandats successifs au sein de notre Assemblée : en 1968, 1973 et 1978.

Elle a également été Présidente Fondatrice de l'AMADE lors de sa création en 1966; elle a occupé aussi de très nombreuses autres fonctions, toujours dans l'humanitaire, montrant sa générosité que ce soit comme Vice-Présidente de l'AMAPEI, comme membre du Conseil d'Administration de la Croix-Rouge Monégasque et du Conseil d'Administration du Foyer Sainte-Dévote; elle a été aussi Présidente du Conseil d'Administration des Guides de Monaco, membre de la Commission Nationale de l'UNESCO, Présidente des Cœurs Vaillants et Ames Vaillantes. Elle a siégé au sein de la Commission pour la Langue Monégasque et elle a également été distinguée par l'Ordre Souverain de Malte.

Au sein de notre Assemblée, elle a porté une attention particulière, tout au long de sa longue carrière d'élue du Conseil National, aux affaires sociales et aux questions intéressant le droit des femmes. Je dois dire qu'en me replongeant dans les débats des années passées pour préparer cet hommage, j'ai constaté que les actions et les interventions de Mme NOAT-NOTARI demeurent d'une étonnante et d'une très grande actualité et je vais essayer de m'expliquer sur ce point.

Dès son élection dans notre Assemblée, c'était en 1963, elle marquait son souhait de voir les interventions de l'Etat, dans le domaine éducatif et culturel, se renforcer. Elle se préoccupait également de rendre plus efficace et mieux adapté le système d'aide à la famille monégasque qui est aujourd'hui un modèle et qui comprend le prêt au mariage, les primes à la naissance et les allocations pour les enfants. Dans le même esprit, Mme NOAT-NOTARI rapportait une proposition de loi de M. Charles SOCCAL, tendant à instituer au bénéfice des

mères salariées, des congés spéciaux pour soigner un enfant malade, ainsi que pour allaiter ou élever un enfant.

Dans le domaine du logement, elle pressait le Gouvernement de trouver des solutions permettant de s'assurer la maîtrise foncière de terrains destinés à l'édification d'immeubles domaniaux pour y loger des familles monégasques. Allant plus loin dans cette démarche, elle élaborait également une proposition de loi détaillée et solidement argumentée, tendant à permettre aux Monégasques l'accession à la propriété dans les immeubles domaniaux. Je crois d'ailleurs que, si le Gouvernement de l'époque avait accepté le principe de légiférer sur cette question, nous aurions évité bien des vicissitudes ultérieures et sans doute ne serions-nous pas aujourd'hui dans une situation de blocage que le Conseil National souhaite évidemment surmonter dans les meilleurs délais, mais vous voyez l'actualité de ce texte, dont Mme Roxane NOAT-NOTARI était l'auteur.

Toujours dans le domaine social, Mme Roxane NOAT-NOTARI s'intéressait de près également à la situation des agents auxiliaires de l'Administration quant à leur régime de sécurité sociale.

Rapporteur de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, elle se livrait à une analyse extrêmement fouillée du projet de loi sur l'enseignement. Ce texte, voté en juillet 1967, est toujours en vigueur aujourd'hui. Dans le prolongement de celui-ci, Mme NOAT-NOTARI se préoccupait de la situation des écoles, en insistant à plusieurs reprises auprès du Gouvernement pour qu'elles soient dotées de moyens modernes et suffisants de fonctionnement.

Elle s'efforçait également, par le dépôt d'une proposition de loi, de rendre plus équitable le mécanisme d'acquisition de la nationalité monégasque par option, manifestant au passage son souci de tendre vers une plus grande égalité de l'homme et de la femme, notamment en matière de transmission de droits.

Dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées ou inadaptées, Mme NOAT-NOTARI se montrait également très attentive à toutes les avancées législatives ainsi qu'aux efforts financiers consentis par l'Etat pour assurer le bon fonctionnement des institutions spécialisées d'aide à ces personnes.

Elle a manifesté également des opinions très développées et argumentées lors de l'examen de certains projets d'urbanisme, au travers notamment des lois de déclassement dont le Conseil National était saisi. Chacune de ses interventions était marquée par son souci de voir la Principauté évoluer, mais en gardant le sens de la mesure humaine, et surtout en préservant et en développant la qualité de vie qui est une caractéristique

de notre Pays, à laquelle tous ses habitants sont légitimement attachés.

Au nom de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires diverses, Mme NOAT-NOTARI a rapporté plusieurs projets et propositions de loi concernant des droits ou allocations à caractère social, par exemple pour améliorer le régime des allocations prénatales ou du congé de maternité.

Je terminerais cette évocation d'un long et riche parcours d'élue au service de l'intérêt général en mentionnant que Mme NOAT-NOTARI était Officier de l'Ordre de Saint-Charles et titulaire de la Croix en vermeil de la reconnaissance de la Croix-Rouge monégasque.

Toutes celles et tous ceux qui l'ont connue, et j'ai eu la chance d'en faire partie, se souviendront de ses grandes qualités de cœur, de la manière dont elle savait être proche des gens, indépendamment de leur statut social, et aussi de son attachement profond à la Principauté et à ses Institutions.

A sa famille d'abord, dont certains de ses membres sont présents ce soir, à ses amis, à tous ceux qui l'aimaient et qui l'appréciaient en Principauté, je voudrais au nom de tous mes Collègues et en mon nom propre, dire que nous partageons très sincèrement toute leur peine et leurs regrets et que nous leur présentons nos condoléances attristées.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.**- Je vous remercie Monsieur le Président.

C'est de très grand cœur que le Gouvernement s'associe à l'hommage que vous venez de rendre à Mme Roxane NOAT-NOTARI qui fut donc membre de cette Assemblée pendant vingt ans après avoir siégé au Conseil Communal. Je n'ai pas eu le privilège personnel de la connaître; mais tout ce qui a été dit m'a montré qu'au cours de sa carrière publique, Mme NOAT-NOTARI a mis ses grandes qualités humaines au service, bien sûr de la Principauté et des Monégasques, mais aussi plus particulièrement de la promotion du statut des femmes de ce Pays. A cet égard, elle a fait légitimement école et la tâche qu'elle a engagée se poursuit encore aujourd'hui, comme on l'a vérifié au cours de la dernière session.

D'une manière générale, elle s'est attachée de manière remarquable au progrès social, éducatif et culturel de la communauté monégasque.

Je tiens donc, au nom du Gouvernement, à saluer sa mémoire et à exprimer notre sympathie attristée aux membres de sa famille.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous remercie.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à observer quelques instants de recueillement et de silence à la mémoire de Mme Roxane NOAT-NOTARI, ancien Conseiller National.

—  
*(L'Assemblée observe quelques instants de recueillement).*  
—

**M. le Président.-** Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

### III.

#### RENOUVELLEMENT DES SECRÉTAIRES

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle à présent l'élection des Secrétaires. Ce sont traditionnellement, au Conseil National, les deux benjamins qui, depuis des décennies, sont désignés Secrétaires. Je vous propose que nous soyons fidèles à la tradition de désigner les deux benjamins du Conseil National à ce poste; Mme Catherine FAUTRIER, qui est absente ce soir en raison d'obligations professionnelles l'ayant appelée hors de la Principauté, m'a fait part de son accord pour se présenter à ces fonctions.

Il me reste à demander à Monsieur Thomas GIACCARDI, notre autre benjamin, s'il accepte également cette mission.

**M. Thomas GIACCARDI.-** J'accepte, Monsieur le Président, d'être Secrétaire.

**M. le Président.-** Je vais vous proposer, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde est d'accord, qu'à partir de maintenant, nous procédions par des votes à main levée pour éviter d'alourdir la procédure et d'allonger inutilement cette séance.

Y a-t-il des avis contraires? Pas d'avis contraire.

Je vous remercie. Ce sera plus efficace pour tout le monde.

Je vais mettre aux voix l'élection de Mme Catherine FAUTRIER et de M. Thomas GIACCARDI aux postes de Secrétaires du Conseil National.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Mme Catherine FAUTRIER et M. Thomas GIACCARDI sont donc élus Secrétaires du Conseil National.

### IV.

#### RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

**M. le Président.-** Conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur de notre Assemblée, l'ordre du jour appelle maintenant la désignation des membres des Commissions permanentes.

En vertu de l'article 14 de ce texte, chaque Commission permanente doit comporter cinq membres au moins et, en vertu de son article 16, chaque Conseiller doit faire partie de l'une au moins des quatre Commissions permanentes. Chacun d'entre nous a le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas membre.

Avant de donner la parole à Mme la Secrétaire Générale, pour qu'elle nous présente les différentes candidatures qu'elle a reçues à ces Commissions permanentes, je souhaiterais dire quelques mots et, je le sais, des membres de notre Assemblée souhaitent également prendre la parole.

Avant de donner la parole aux collègues de la minorité qui vont la demander, je voudrais simplement rappeler que nous avons souhaité cette année renouveler et renforcer notre proposition d'ouverture démocratique – que nous avons faite déjà l'année dernière – à la minorité du Conseil National : c'est-à-dire concrètement offrir la possibilité aux trois élus de la minorité, de représenter aussi le Conseil National dans des délégations de notre Assemblée à des Commissions et des Comités mixtes d'études avec le Gouvernement, mais également dans des délégations interparlementaires à l'étranger.

Je dois dire que ce principe, nous l'avons déjà appliqué de manière informelle dans des déplacements officiels à l'étranger : je pense par exemple à notre déplacement à l'Assemblée Nationale à Paris, où un membre de la minorité a été associé à ce voyage.

Cette proposition, nous avons tenu à la faire sincèrement et loyalement, c'est-à-dire que j'en ai informé, hier, pour qu'il n'y ait pas d'effet de surprise ou d'effet d'annonce ou une quelconque arrière-pensée, j'en ai donc informé hier les représentants de la minorité pour qu'ils puissent y réfléchir avec le recul nécessaire. Je voudrais simplement ajouter que cette proposition d'ouverture est d'abord conforme à l'esprit démocratique; elle est ensuite fidèle à nos engagements devant les Monégasques et je crois sincèrement qu'elle est conforme surtout à l'intérêt de notre institution parlementaire et de notre Pays. Car en fait, il s'agit simplement d'être fidèles à ce que nous sommes : un Pays d'inspiration démocratique et une Assemblée pluraliste

depuis les dernières élections, avec la nouvelle loi électorale qui désormais accorde systématiquement une représentation pour les minorités.

C'est donc dans cet esprit que je me suis adressé, au nom de la majorité du Conseil National, hier, aux représentants de la minorité. Cette proposition doit être comprise aussi comme la volonté que nous avons de continuer à œuvrer pour la recherche d'un plus grand consensus. Nous demandons au Gouvernement de discuter avec nous et nous sommes prêts à dialoguer avec lui. Il est logique que nous appliquions aussi ces règles au sein de notre Assemblée. Je ne connais pas, par contre, la réponse de la minorité qui ne me l'a pas encore transmise, que nous allons donc découvrir sur le siège et je vais bien évidemment leur donner la parole.

Je voudrais pour finir expliquer techniquement quelles sont les propositions que le groupe majoritaire a faites au niveau des Commissions. Nous avons souhaité proposer et nous nous engageons à voter pour les élus minoritaires si l'un d'entre eux se présente à ces délégations : un poste de titulaire à la Commission des Bourses, un poste de titulaire à la Commission des Colonies de Vacances, un poste de suppléant à la Commission d'étude du problème du logement, un poste de titulaire au sein de la délégation monégasque à l'Union Interparlementaire, un poste de titulaire à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et un poste de suppléant à l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur le Doyen, je vous en prie.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon Collègue Henry REY et moi-même, membres de l'Union Nationale et Démocratique, allons nous inscrire dans certaines Commissions permanentes tel que le prévoit notre règlement.

Vous nous avez proposé de faire partie de trois Commissions mixtes, la Commission des Bourses d'Etudes, la Commission des Colonies de Vacances et la Commission d'étude du problème du logement. Nos préférences allant à la Commission de Placement de Fonds, à la Commission de Coopération de la S.B.M. et à la Commission des Grands Travaux et sachant d'ores et déjà que nous ne serons pas élus, nous ne serons candidats pour aucune autre Commission mixte.

De plus, vous nous avez proposé d'être membres des bureaux de l'Union Interparlementaire, de la Francophonie et de l'O.S.C.E. proposition que nous déclinons également tout en rappelant que nous faisons partie, bien entendu, en tant que Conseiller National de

l'Union Interparlementaire et de la Francophonie, mais nous déclinons la proposition d'être membre des bureaux.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Madame PASQUIER-CIULLA demande la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme notre Doyen, et comme vous l'avez rappelé Monsieur le Président, j'ai été contactée hier pour participer avec mes collègues de l'opposition, aux trois mêmes Commissions mixtes que celles qui nous avaient été proposées l'an passé, et nouveauté, au Bureau de trois Délégations Interparlementaires. Nonobstant l'intérêt des Commissions auxquelles les membres de l'opposition ont été « conviés », il est manifeste pour moi que ce faisant, votre majorité nous interdit clairement toute participation aux grandes Commissions qui travaillent avec le Gouvernement et qui viennent d'être citées par notre Doyen, auxquelles j'ajouterais à titre personnel, la Commission de Révision des Codes.

Parallèlement, je dois préciser à titre personnel, que j'ai été déçue du traitement qui m'a été réservé au sein de la Commission de Législation où je me suis vue retirer la responsabilité de Rapporteur d'un projet de loi, au motif de propos que j'aurais tenus dans la presse à l'égard de la majorité.

Pour moi Monsieur le Président, ces réactions ne sont pas le signe d'une ouverture démocratique, mais au contraire, celui d'un certain mépris à l'égard de l'opposition et de celles et de ceux qu'elle représente.

En tant qu'élue d'opposition, je ne peux que déplorer ce processus et le dénoncer de toutes mes forces et donc, vous l'aurez compris, refuser ces propositions.

**M. le Président.-** Y a-t-il des Conseillers Nationaux qui souhaitent prendre la parole ?

Monsieur Jean-Pierre LICARI, le Président de la Commission de Législation.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Mon intervention n'a pas été préparée mais elle vise à répondre aux propos de Mme PASQUIER-CIULLA.

S'il est exact que, spontanément, puisqu'il n'y avait pas eu de concertation préalable, les membres de la Commission de Législation avaient trouvé tout à fait normal, ce qui prouve leur esprit d'ouverture démocratique, que Mme PASQUIER-CIULLA demeurât

Rapporteur du projet de loi sur les associations, pour autant il y a certains propos qui sont difficiles à admettre. Et Madame PASQUIER-CIULLA, je ne vais pas donner plus d'échos à ces propos qu'ils ne le méritent, vous avez tenu certains discours totalement déplacés dans un hebdomadaire local bien connu qui visaient à dire, en résumé que l'actuelle majorité remettait en cause les équilibres institutionnels.

Alors vous avez le droit, Madame PASQUIER-CIULLA, d'avoir vos convictions, c'est même votre devoir en votre qualité d'opposante, vous avez le droit le plus strict de critiquer, de dire que notre programme n'est pas bon, que vous n'êtes pas d'accord, que les solutions que nous proposons ne sont pas les bonnes, mais dire que nous remettons en cause les équilibres institutionnels, j'appelle ça de la basse démagogie et c'est la raison pour laquelle puisque l'esprit démocratique qui est le nôtre n'était pas partagé, nous avons estimé que, puisque Mme PASQUIER-CIULLA tenait ce genre de propos et qu'elle affichait un mépris manifeste pour la majorité, sauf à faire preuve de masochisme, nous n'avions aucune raison de la conserver comme Rapporteur du projet de loi sur les associations.

Voilà ce qui a motivé cette décision.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Monsieur CUCCHI vous avez la parole.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je dois vous avouer que je suis un peu déçu parce que, sans doute naïf, j'avais bien entendu l'année dernière que l'opposition trouvait que l'ouverture démocratique avait été un peu maigre, il me semblait toutefois que cette année un effort évident avait été fait. Et j'espérais par-là que nous puissions entreprendre un travail en commun. Non seulement une partie des membres de l'opposition a souvent brillé par son absence au sein des Commissions dans lesquelles ils étaient inscrits, et en plus je vois qu'ils continuent à ne pas vouloir participer aux Commissions que nous leur proposons; je trouve cela regrettable, surtout qu'il me semble, chers membres de l'opposition, que lors des précédentes législatures, à l'époque où vous aviez la majorité, vous n'avez pas été aussi généreux.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, je vous remercie.

Je ne souhaite pas polémiquer, alors que l'on veut travailler dans un bon état d'esprit. L'ouverture démocratique, nous l'avons proposée, c'était une possibilité, pas une obligation, nous l'avons fait par

conviction. L'opposition a le droit de la refuser mais nous, nous avons le droit de regretter ce refus, chacun assumant ses positions. On peut dire objectivement que c'est une ouverture démocratique nouvelle, puisque au cours des années passées – et je me souviens notamment de la législature 93/98 – sept élus de l'opposition de l'époque la réclamaient en vain et croyez-moi, j'en faisais partie, nous aurions été bien heureux de siéger à la Commission des Colonies de Vacances ou des Bourses ou d'étude du problème du logement ou de représenter notre Assemblée à l'Union Interparlementaire, mais on ne nous a jamais accepté dans ces représentations; donc c'est un geste qui a été fait et qui démontre que les temps ont changé, que l'esprit de cette majorité, effectivement, est différent.

Pour le rapport, M. LICARI en a parlé et je n'ai rien à ajouter. Je dirai simplement que l'esprit démocratique s'appuie sur deux règles : la représentation des minorités, nous nous sommes battus avant les élections à la place que nous occupions pour qu'il y ait toujours dans ce Parlement des représentants de la minorité. C'est un point capital, nous y tenons beaucoup, c'est une conviction démocratique profonde. C'est aussi bien sûr une fois qu'elle est représentée, le respect de cette minorité et je pense que la volonté de l'associer davantage au fonctionnement du Conseil National fait partie de cet état d'esprit; mais la démocratie, l'esprit démocratique, c'est aussi bien sûr la règle que la majorité choisie par les électeurs décide dans l'Assemblée, de son fonctionnement et de ses avancées. Donc, il est évident que l'on ne peut pas imaginer, parce qu'alors on changerait de régime, qu'une minorité dicte ses exigences et les impose à une majorité : ça ce n'est pas l'esprit démocratique. Donc moi ce que je voulais vous dire sincèrement, mais nous en reparlerons l'année prochaine, c'est que dans un tel état d'esprit, l'opposition acceptant de commencer à travailler et montrant sa volonté d'esprit constructif, il n'est pas impensable – pourquoi pas – qu'ensemble nous allions plus loin un jour et pourquoi pas que nous puissions effectivement, si vous le souhaitez, vous permettre de vous associer et de travailler dans d'autres Commissions mixtes.

Je rappelle que nous avons un frein malheureusement, un frein dont on peut parler ensemble au Gouvernement, c'est que l'on a un nombre très limité de représentants. Par exemple, à la Commission de Placement des Fonds, le Conseil National a deux membres titulaires et un suppléant; il est donc bien évident qu'il est difficile lorsqu'il y a 21 élus d'un groupe majoritaire et 2 représentants seulement de notre Assemblée, de céder une place à un représentant de la minorité. Donc peut-être aussi pouvons-nous entreprendre un travail de réflexion avec le Gouvernement pour que notre

Parlement soit mieux représenté dans un certain nombre de Commissions importantes. Mais je vous le dis très sincèrement et publiquement, s'il y a un état d'esprit constructif, une volonté de contribuer au travail de notre Assemblée, dans l'intérêt du Parlement et du Pays, il n'est pas impensable du tout, que les pas se faisant les uns après les autres, on puisse imaginer dans un an ou deux, qu'il y ait d'autres Commissions que nous pourrions proposer aussi d'ouvrir à l'opposition.

Je vous en prie, Monsieur REY.

**M. Henry REY.-** Merci.

Je voudrais faire deux commentaires. Sur la représentation des minorités au Conseil National, c'est nous qui avons voté la loi qui l'a permise. Donc je veux dire que pour moi, le débat est clos là-dessus. On l'améliorera, on ne l'améliorera pas, ça dépendra de vous. Ce que je ne veux pas, par contre, c'est que vous laissiez penser que, parce que nous ne sommes pas dans les Commissions, nous ne travaillons pas. Parce que sinon, j'ai alors beaucoup de choses à dire sur le sujet.

**M. le Président.-** Je ne souhaite pas que l'on polémique parce que je voudrais vraiment qu'on ouvre cette nouvelle année parlementaire, qui démarre avec l'élection du bureau et des Commissions, le 1<sup>er</sup> avril, sur un état d'esprit positif de concertation et d'avancée commune. Donc, s'il vous plaît, limitez vos interventions polémiques au strict minimum et avec la courtoisie que vous devez à vos collègues, les uns et les autres. Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

**M. Claude BOISSON.-** Non, justement, ce n'est pas du tout polémique. J'ai découvert spontanément qu'un certain nombre d'élus du groupe majoritaire proposait cette idée. Moi-même, je ne l'avais pas suggérée et j'ai été agréablement surpris par cette initiative de l'U.P.M. Ceci pour vous dire (*s'adressant à l'opposition*) que je veux simplement vous assurer qu'il ne s'agit pas d'une manœuvre, d'une stratégie, d'un piège, mais d'un élan de sincérité.

Le deuxième aspect relève beaucoup plus de l'aspect institutionnel. Nous entrons dans une phase où la représentation du Conseil National est importante à l'étranger et où les tiers que nous rencontrons – nous en avons eu l'expérience à l'Assemblée Nationale – sont très intéressés de voir que, dans notre Pays, le pluralisme existe. De notre côté, nous avons la volonté qu'il soit représenté et je pense que dans l'avenir, il sera important que la minorité soit représentée. Certes, il y a des possibilités informelles comme lorsque nous sommes allés à Paris; d'ailleurs la minorité a eu une

représentation tout à fait remarquée par le Président de l'Assemblée Nationale. Président, vous avez proposé cette représentation à d'autres occasions, et cette représentation de la minorité sera importante pour le Conseil National, même si aujourd'hui, cela ne se concrétise pas dans le cadre de toutes les Commissions. Lorsque ce Conseil National se déplace à l'extérieur et parle de la Principauté, il est opportun que l'on puisse voir que le pluralisme ne fonctionne pas simplement ici, mais aussi à l'extérieur.

En cela, bien que vous ayez la liberté de faire ce que vous voulez, je me demande dans la mesure où la porte vous est ouverte, si ce n'est pas aussi un devoir de s'inscrire dans ce type de Commission.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Madame PASQUIER-CIULLA.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Rassurez-vous ce n'est pas polémique, je voulais simplement rappeler que, lors du Budget Primitif, si ma mémoire est bonne, nous avons déjà amorcé ce débat ensemble et que, vous vous êtes engagé parce que j'avais souligné que la loi électorale avait anticipé un certain nombre de choses et que le Conseil National précédent avait prévu une Commission, qui était la Commission du Règlement Intérieur et qui aurait peut-être prévu de mettre tout cela à plat et de faire en sorte, puisque vous l'avez reconnu vous-même, que la représentation des minorités se fasse de manière juste et équitable au sein de cette Assemblée. Cette Commission avait été supprimée, vous vous êtes engagés lors du Budget et vous me l'avez confirmé hier d'ailleurs, que cette réflexion aurait lieu. Soyons positifs, attendons le fruit de cette réflexion et espérons qu'il y aura, alors, une vraie ouverture démocratique au sein de cette Assemblée.

**M. le Président.-** Vous serez en tous cas associée, c'est un engagement que j'ai pris et que je confirme volontiers, au débat qui permettra d'arriver justement à faire évoluer le règlement intérieur, certainement pas dans un souci de fermeture ou de moins de droits pour tous les élus, mais évidemment au contraire avec le souci de plus d'ouverture et de concertation.

Je crois qu'on s'est exprimé suffisamment sur ce point et nous allons continuer l'ordre du jour qui va nous amener à donner la parole à Mme la Secrétaire Générale, puisque nous allons passer à la première Commission permanente qui est la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Elle va lire la liste des candidats, selon les souhaits exprimés par les

Conseillers Nationaux; je vous rappelle, bien sûr, qu'en séance, chacun peut se retirer ou ajouter sa candidature : il suffit d'en exprimer le souhait juste avant le vote de la Commission.

Avant cela, je voudrais simplement dire un mot qui s'adresse au Gouvernement. Sur les dix-sept Commissions mixtes dont nous allons parler tout à l'heure, il y en a cinq qui ne se sont jamais réunies tout au long de cette année parlementaire. Donc je demande solennellement au Gouvernement de veiller à ce que toutes les Commissions se réunissent régulièrement tout au long de l'année car elles ont toutes un intérêt pour le pays.

Je rappelle qu'il y a deux types de Commissions : il y a des Commissions internes au Conseil National, Commissions permanentes et Commissions spéciales. De droit, tous les élus qui désirent y participer, il n'y a pas de limite de place, participent à ces huit Commissions, quatre permanentes et quatre spéciales. Et ensuite, il y a les Commissions ou Comités mixtes, où siègent des représentants du Gouvernement, du Conseil National, parfois de la Mairie, de différentes associations représentatives; c'est là que le Conseil National a des places en nombre limité. Parfois un délégué, parfois deux délégués, parfois trois délégués et c'est là bien sûr que nous avons un problème pour assurer une représentation de tous ceux qui souhaiteraient représenter le Parlement dans ces Commissions. Voilà, je tenais à le dire parce que, si on confond les deux, on ne comprend pas le sens du débat de ce soir.

Je donne tout de suite la parole à Madame la Secrétaire Générale pour la lecture de candidatures qu'elle a enregistrées à notre Commission Interne Permanente que nous appelons la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Finances et de l'Economie Nationale*

M. Bruno BLANCHY  
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES  
MM. Claude BOISSON  
Alexandre BORDERO  
Claude CELLARIO  
Jean-Michel CUCCHI  
Mme Catherine FAUTRIER  
MM. Jean-Charles GARDETTO  
Thomas GIACCARDI  
Jean-Pierre LICARI  
Bernard MARQUET  
Fabrice NOTARI  
Vincent PALMARO

Jean-Joseph PASTOR

Mme Anne POYARD-VATRICAN  
MM. Daniel RAYMOND  
Henry REY  
Jacques RIT  
Jean-François ROBILLON  
Christophe SPILLOTIS-SAQUET  
Stéphane VALERI

**M. le Président.-** Y a-t-il sur le siège d'autres candidatures à cette Commission ?

S'il n'y a plus d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

Madame la Secrétaire Générale, nous passons à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses*

M. Bruno BLANCHY  
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES  
MM. Claude BOISSON  
Alexandre BORDERO  
Claude CELLARIO  
Jean-Michel CUCCHI  
Mmes Michèle DITTLLOT  
Catherine FAUTRIER  
MM. Bernard MARQUET  
Jean-Luc NIGIONI  
Vincent PALMARO  
Mme Christine PASQUIER-CIULLA  
MM. Daniel RAYMOND  
Jacques RIT  
Jean-François ROBILLON  
Christophe SPILLOTIS-SAQUET  
Stéphane VALERI

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
 Abstentions ? Pas d'abstention.  
 La composition de cette Commission est adoptée.  
 (Adopté).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de Législation*

MM. Claude BOISSON  
 Claude CELLARIO  
 Jean-Charles GARDETTO  
 Thomas GIACCARDI  
 Jean-Pierre LICARI  
 Fabrice NOTARI  
 Mmes Christine PASQUIER-CIULLA  
 Anne POYARD-VATRICAN  
 M. Henry REY

**M. le Président.-** Oui, Madame PASQUIER-CIULLA ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Monsieur le Président, je souhaiterais me retirer de cette Commission.

**M. le Président.-** Bien, nous en prenons acte. C'est donc sur la composition sans votre participation que nous allons voter. Je vais donc mettre la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
 Abstentions ? Pas d'abstention.  
 La Commission est adoptée.

(Adopté).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Relations Extérieures*

M. Bruno BLANCHY  
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGES  
 MM. Claude BOISSON  
 Claude CELLARIO  
 Mmes Michèle DITTLOT  
 Catherine FAUTRIER  
 MM. Jean-Charles GARDETTO  
 Thomas GIACCARDI  
 Bernard MARQUET  
 Fabrice NOTARI

Mme Christine PASQUIER-CIULLA  
 M. Jean-Joseph PASTOR  
 Mme Anne POYARD-VATRICAN  
 MM. Jean-François ROBILLON  
 Stéphane VALERI

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
 Abstentions ? Pas d'abstention.  
 La Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

**V.**

**RECONDUCTION DES COMMISSIONS  
 SPECIALES ET RENOUELEMENT DE  
 LEURS MEMBRES**

**M. le Président.-** En 1978, en application de l'article 13 du Règlement Intérieur, le Conseil National décidait de créer une Commission spéciale de la Jeunesse pour traiter des problèmes d'éducation, de santé, de formation et des sports relatifs à nos jeunes. Nous avons l'an passé décidé de la reconduire sous l'appellation Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Je vais mettre aux voix le principe de sa reconduction.  
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
 Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission spéciale de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture de la composition de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de l'Education et de la Jeunesse*

Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES  
 Michèle DITTLOT  
 MM. Jean-Charles GARDETTO  
 Bernard MARQUET  
 Jean-Luc NIGIONI  
 Mme Christine PASQUIER-CIULLA  
 MM. Jean-François ROBILLON  
 Christophe SPILIOTIS-SAQUET

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais vous indiquer que je voulais me retirer de cette Commission, dans la mesure où elle se réunit, et j'en avais informé sa Présidente, en général le mercredi après-midi à 16 heures et où je ne peux pas me libérer pour des motifs professionnels; alors pour éviter à mon Collègue Jean-Michel CUCCHI d'indiquer que je brille par mon absence, je préfère ne pas participer à cette Commission parce que, matériellement, je ne peux pas y assister. Mais je me tiendrais bien sûr informée de tout ce qui s'y passe!

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS, vous demandez la parole, je vous en prie.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais répondre à Madame PASQUIER-CIULLA. Effectivement parce qu'elle a brillé par son absence, puisqu'elle n'a assisté à aucune de nos réunions, je voudrais lui dire que la Commission, elle l'a peut-être mal compris, ne se déroulait pas le mercredi après-midi mais le jeudi après-midi à 16 heures 30; et d'ores et déjà, dès cette année, j'ai modifié l'horaire puisque nous allons commencer beaucoup plus tard. Voilà, je vous remercie Monsieur le Président.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Permettez-moi de reprendre la parole, Monsieur le Président.

Si vous la tenez plus tard, je resterai volontiers; quant au mercredi ou jeudi, pardonnez-moi, mais ma langue a fourché : c'était le « 16 heures 30 » qui me dérangeait personnellement.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Alors, n'oubliez pas de venir le jeudi.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Oui, mais à quelle heure ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** A 17 heures, 17 heures 30, je vais voir lors de la première séance.

**M. le Président.-** Je laisse les Présidents de Commission avec leurs membres, décider ensemble, mais je pense que s'il y a des impossibilités professionnelles, les Présidents des Commissions peuvent de temps en

temps aussi, alterner les horaires ou trouver des solutions, en tous les cas...

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Ecoutez, j'avais pris le temps, Monsieur le Président, d'écrire une lettre pour indiquer que l'horaire, et je m'en excusais d'ailleurs, ne me convenait pas; je ne fais aucun reproche ni aucun procès d'intention à la Présidente, on fait un peu ce que l'on peut avec ce que l'on a. Pour cette année, si vous le permettez, je pense que je vais maintenir mon retrait, essayer d'assister en tant que « candidate libre » et, si ça fonctionne bien, l'année prochaine, eh bien, je participerai à cette Commission.

**M. le Président.-** Je vous rappelle effectivement que tous les membres du Conseil National peuvent siéger, comme ils le veulent : ils reçoivent les convocations de toutes les Commissions, donc le fait d'en être membre ne donne qu'un droit de plus c'est, lorsqu'il y a un vote, de voter, c'est tout. Donc il n'y a pas de problème pour tous les collègues qui veulent assister aussi aux Commissions sans en être membre.

Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

**M. Claude BOISSON.-** Je voudrais préciser, Président, que je comprends parfaitement le problème de Maître PASQUIER-CIULLA, puisque j'avais dit à la Présidente que j'avais un problème de disponibilité et je n'étais pas le seul; nous en avons parlé et la Présidente a changé l'horaire, mais moi, je reste à la Commission.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Je voulais dire simplement, que le même soir à 18 heures, il y a la Commission du Logement qui est présidée par M. Daniel RAYMOND; c'est pour cela que j'avais trouvé un horaire intermédiaire. Il n'y a que quatre ou cinq soirs dans la semaine et compte tenu du nombre de Commissions, c'est difficile. Voilà, mais je vous remercie de ne pas me faire un procès d'intention, ceci dit.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je ne fais de reproche à personne.

**M. le Président.-** Très bien. Donc s'il n'y a plus de retrait ou d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

En 1993, en vertu du même article 13, était instaurée une Commission spéciale du Logement. Nous souhaitons, bien évidemment, puisque le logement constitue pour les Monégasques et le Conseil National la priorité nationale, perpétuer cette Commission et lui donner encore plus d'importance.

Je mets aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission spéciale du Logement est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous laisse donner lecture de sa composition.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission du Logement*

MM. Bruno BLANCHY

Claude BOISSON

Alexandre BORDERO

Mme Michèle DITTLLOT

MM. Jean-Luc NIGIONI

Vincent PALMARO

Daniel RAYMOND

Stéphane VALERI

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET vous voulez intervenir ?

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président. Je souhaite participer aux travaux de cette Commission.

**M. le Président.-** Nous en prenons note.

S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la nouvelle composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

Après les dernières élections, en 2003 toujours, en vertu de l'article 13 du Règlement Intérieur, nous avons approuvé la création de deux nouvelles Commissions spéciales souhaitée par la majorité du Conseil National : la Commission des Droits de la Femme et de la Famille et la Commission de la Culture. Les faits nous ont d'ailleurs donné raison puisque ces deux

Commissions se sont montrées particulièrement actives et particulièrement utiles.

Je mets aux voix la reconduction de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture de la composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Droits de la Femme et de la Famille*

Mme Brigitte BOCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Jean-Michel CUCCHI

Mmes Michèle DITTLLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Thomas GIACCARDI

Mmes Christine PASQUIER-CIULLA

Anne POYARD-VATRICAN

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

Je mets maintenant aux voix la reconduction de la Commission de la Culture.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture de la composition de cette Commission.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de la Culture*

MM. Bruno BLANCHY

Alexandre BORDERO

Mme Michèle DITTLLOT

MM. Bernard MARQUET  
Fabrice NOTARI  
Jean-Joseph PASTOR

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de Commission de la Culture est adoptée.

(Adopté).

## VI.

### CONSTITUTION DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE

**M. le Président.-** L'ordre du jour nous amène à passer maintenant à la désignation des Délégués du Conseil National aux Commissions et Comités Mixtes d'Etude.

Mme la Secrétaire Générale va donner lecture de chacune de ces Commissions et des candidatures qui se sont manifestées.

Madame la Secrétaire Générale, vous avez la parole.

#### Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission de Placement des Fonds*  
(O.S. n° 1.256 du 3/12/1995)

M. Stéphane VALERI }  
M. Vincent PALMARO } Délégués

M. Claude BOISSON }  
Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix, à main levée, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux, pour un gain de temps et d'efficacité.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

La délégation est ainsi adoptée

(Adopté;

*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,*  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

#### Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux*  
(créée en 1955)

M. Claude CELLARIO }  
M. Fabrice NOTARI } Délégués  
M. Daniel RAYMOND }  
M. Vincent PALMARO }

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET }  
Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté;

*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,*  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

#### Mme la Secrétaire Générale.-

*Commission mixte d'Etude du Problème du Logement*  
(O.S. n° 3.274 du 18/1/1965)

M. Stéphane VALERI }  
M. Jean-Luc NIGIONI } Délégués  
M. Daniel RAYMOND }

M. Alexandre BORDERO }  
Suppléant

**M. le Président.-** Nous avons en effet prévu les deux hypothèses : dans l'hypothèse que l'on connaît maintenant, l'opposition ne souhaitant pas accepter le poste de suppléant que nous lui proposons, c'est M. Alexandre BORDERO qui avait présenté sa candidature.

Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté;

*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission consultative de coopération avec la S.B.M.*  
(O.S. n° 1.914 du 3/9/1936)

M. Stéphane VALERI	} Délégués
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES	
M. Claude BOISSON	
M. Jean-Luc NIGIONI	

M. Vincent PALMARO	} Suppléant
--------------------	-------------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Trois abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté;  
*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,*  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de Réforme des Codes*  
(créée le 26/5/1954)

M. Thomas GIACCARDI	} Délégués
M. Jean-Pierre LICARI	

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté;  
*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,*  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Comité Consultatif pour la Construction*  
(O.S. n° 3.387 du 25/9/1965)

M. Daniel RAYMOND	} Délégué
-------------------	-----------

M. Bruno BLANCHY	} Suppléant
------------------	-------------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté;  
*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,*  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Comité Supérieur d'Urbanisme*  
(Loi n° 718 du 17/12/1961)

M. Daniel RAYMOND	} Délégué
-------------------	-----------

M. Jacques RIT	} Suppléant
----------------	-------------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté;  
*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,*  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Comité de l'Education Nationale*  
(Loi n° 826 du 14/8/1967)

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES	} Délégués
M. Jean-François ROBILLON	

Mme Michèle DITLOT	} Suppléante
--------------------	--------------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté;  
*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,*  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Bourses d'Etudes*  
(A-M. n° 68-265 du 29/7/1968)

M. Jean-MICHEL CUCCHI  
M. Bernard MARQUET  
M. Jean-François ROBILLON

} Délégués

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

} Suppléante

**M. le Président.-** Donc, nous avons convenu si l'opposition n'acceptait pas le poste, que Mme BOCCONE-PAGÈS prendrait la place de suppléante.

Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté;  
MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY  
s'abstiennent).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission Nationale des Sports*  
(O.S. n° 3.140 du 3/2/1964)

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES  
M. Jean-Charles GARDET

} Délégués

M. Jean-Luc NIGIONI

} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté;  
Mme Christine PASQUIER-CIULLA,  
MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY  
s'abstiennent).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de l'Aide à la Famille monégasque*  
(Loi n° 799 du 18/2/1966)

Mme Catherine FAUTRIER

} Déléguée

M. Jacques RIT

} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté;  
Mme Christine PASQUIER CIULLA,  
MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY  
s'abstiennent).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Concessions de Services publics*  
(créée en 1947)

M. Claude CELLARIO  
M. Jean-Michel CUCCHI  
Mme Anne POYARD-VATRICAN

} Délégués

M. Vincent PALMARO

} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

La délégation est adoptée.

(Adopté;  
Mme Christine PASQUIER-CIULLA,  
MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY  
s'abstiennent).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Comité supérieur du Tourisme*  
(O.S. n° 4.275 du 21/3/1969)

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES  
M. Jean-Charles GARDETTO

} Délégués

M. Alexandre BORDERO

} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Trois abstentions.  
La délégation est adoptée.

(Adopté;  
*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,*  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission spéciale consultative pour  
le Commerce et l'Industrie*  
(O.S. n° 7.528 du 13/12/1982)

Mme Catherine FAUTRIER } Déléguée

M. Bruno BLANCHY } Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Trois abstentions.  
La délégation est adoptée.

(Adopté;  
*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,*  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission administrative de l'Académie de Musique*  
(A.M. n° 63-242 du 9/10/1963)

Mme Anne POYARD-VATRICAN } Délégués  
M. Bruno BLANCHY }

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Trois abstentions.  
La délégation est adoptée.

(Adopté;  
*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,*  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de l'Ecole municipale d'Arts plastiques*

Mme Michèle DITLOT } Déléguée

M. Fabrice NOTARI } Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Trois abstentions.  
La délégation est adoptée.

(Adopté;  
*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,*  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Colonies de Vacances*

M. Bernard MARQUET } Délégués  
M. Jean-Michel CUCCHI }

Mme Michèle DITLOT } Suppléante

**M. le Président.-** Donc, M. Jean-Michel CUCCHI remplace la place laissée à l'opposition.

Je mets cette délégation aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
Abstentions ? Deux abstentions.  
La délégation est adoptée.

(Adopté;  
*MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY*  
*s'abstiennent).*

## VII.

### ELECTION DU BUREAU DU GROUPE MONEGASQUE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle maintenant l'élection du Bureau du groupe monégasque de l'Union interparlementaire.

Traditionnellement, le Conseil National tout entier constitue le groupe monégasque de l'Union interparlementaire. Nous allons donc désigner les Membres du Bureau de ce groupe.

Je vous précise que jusqu'alors, le Bureau était composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Conseiller National, Membre permanent, qui les assiste. Or, il est apparu important d'augmenter le nombre de Membres Permanents afin d'étoffer la Délégation vu, notamment, le développement de la vie parlementaire internationale. Je propose que le Bureau comporte désormais, outre son Président et son Vice-Président, trois Membres Permanents, ce qui porterait à cinq la composition du bureau.

Je mets cette proposition aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition est adoptée.

*(Adopté).*

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture des candidatures, étant attendu que Mme Anne POYARD-VATRICAN était prête, si l'opposition n'acceptait pas de siéger dans ce bureau, à se porter candidate.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

M. Claude CELLARIO au poste de Président ;

M. Jean-Charles GARDETTO au poste de Vice-Président ;

M. Fabrice NOTARI, Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS et Anne POYARD-VATRICAN à la fonction de Membre permanent.

**M. le Président.-** Je mets aux voix la composition de ce Bureau.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le Bureau est ainsi adopté.

*(Adopté ;*

*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,  
MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY  
s'abstiennent).*

**VIII.**

**ELECTION DU BUREAU DE LA SECTION  
MONEGASQUE DE L'ASSEMBLEE  
PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

**M. le Président.-** En ce qui concerne cette Assemblée, la Section monégasque est constituée également du Conseil National tout entier.

Tout comme pour la précédente organisation internationale, il est apparu nécessaire d'augmenter le nombre de Membres de ce Bureau. Je propose que le Bureau comporte désormais, outre son Président et son Vice-Président, trois Membres Permanents, pour exactement les mêmes motifs que pour la délégation précédente.

Je mets cette proposition aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition est adoptée.

*(Adopté).*

Désormais, il y aura donc cinq représentants du Conseil National.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture des candidatures, sachant que M. Jean-François ROBILLON, était prêt éventuellement à se porter candidat si l'opposition n'acceptait pas d'en être membre.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

Mme Catherine FAUTRIER au poste de Président ;

Mme Michèle DITLOT au poste de Vice-Président ;

MM. Fabrice NOTARI, Bernard Marquet et Jean-François ROBILLON à la fonction de Membre Permanent.

**M. le Président.-** Je mets donc aux voix la composition de ce Bureau.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le Bureau est ainsi adopté.

*(Adopté ;*

*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,  
MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY  
s'abstiennent).*

**IX.**

**ELECTION DE LA DELEGATION DU  
CONSEIL NATIONAL A L'ASSEMBLEE  
PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION  
POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION  
EN EUROPE**

**M. le Président.-** Il nous faut à présent désigner les Membres du Conseil National qui constituent la délégation de notre Assemblée à cette organisation internationale. Je propose que le nombre de Membres au sein de cette Délégation soit également revu et qu'un Membre Permanent assiste désormais son Président et son Vice-Président, là encore pour les mêmes motifs qu'exposés tout à l'heure.

Par ailleurs, il est de tradition que le Président du Conseil National soit élu à la fonction de Président de cette délégation, c'est pour cela que j'ai donc posé ma candidature.

Madame la Secrétaire Générale, voulez-vous nous dire quels sont les candidats, sachant que Mme Anne POYARD-VATRICAN était d'accord pour être suppléante si l'opposition ne le souhaitait pas.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

MM. Stéphane VALERI à la fonction de Président;  
Jean-Charles GARDETTO à la fonction de Vice-Président;  
Thomas GIACCARDI à la fonction de Membre Permanent;

Mme Catherine FAUTRIER  
Mme Anne POYARD-VATRICAN } Suppléants

**M. le Président.-** Je mets aux voix la composition de la Délégation.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Trois abstentions.

La Délégation est ainsi adoptée.

*(Adopté;*

*Mme Christine PASQUIER-CIULLA,  
MM. Jean-Joseph PASTOR et Henry REY  
s'abstiennent).*

**X.**

**ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES  
PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI  
DEVANT LES COMMISSIONS**

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle maintenant, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée. Un seul projet nous est parvenu; il s'agit du :

*Projet de loi, n° 774, portant modification du Code civil.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 4 février 2004.

Si vous en êtes d'accord, je propose de le renvoyer devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, sachant qu'il revêt un aspect social puisqu'il s'agit notamment d'une délivrance plus rapide des actes de l'état civil et puis aussi il faut bien le dire, on va le voir tout de suite après, parce que la Commission de Législation a énormément de textes en cours d'étude et qu'il est bon je crois, en ce moment, de la soulager un peu afin que le travail avance plus vite.

Donc, si vous êtes d'accord ce texte sera renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

*(Renvoyé).*

**XI.**

**ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE  
LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT**

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle à présent, qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National a désormais l'obligation de faire connaître à chaque début de session ordinaire, l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite donc à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisies de projets de loi, à s'exprimer. Nous allons commencer selon l'ordre protocolaire de notre

Règlement Intérieur, par M. Vincent PALMARO, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Merci de donner lecture de cet état Monsieur le Président.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

*Projet de loi, n° 683, instituant une procédure d'amende forfaitaire.*

Date de départ du Gouvernement : 9 mars 1999

Date d'arrivée au Conseil National : 9 mars 1999

Déposé en Séance Publique le 3 mai 1999 et renvoyé devant la Commission.

Comme je l'ai indiqué déjà, ce projet de loi ne présente pas une réelle urgence et se fait ainsi, si j'ose dire, doubler par des projets de loi plus importants. Je dois ajouter qu'il ne bloque en rien, la perception normale des amendes perçues par l'Administration.

*Projet de loi, n° 744, modifiant certaines dispositions relatives aux sociétés par actions.*

Date de départ du Gouvernement : 10 septembre 2002

Date d'arrivée au Conseil National : 10 septembre 2002

Déposé en Séance Publique le 4 novembre 2002 et renvoyé devant la Commission. Le principe posé est que les sociétés ont une obligation légale de mettre leurs actions au nominatif, à l'exception bien sûr des sociétés aux valeurs mobilières cotées, ceci dans le but d'apporter plus de transparence dans la gouvernance des entreprises.

Ce projet a été étudié lors de plusieurs séances en Commission, les questions ont été posées au Gouvernement, nous avons reçu les réponses, le rapport et le texte amendés sont en cours de finalisation à la Commission des Finances et seront présentés à l'approbation de cette Commission, dans les tout prochains jours. La procédure de vote devrait intervenir courant avril 2004.

*Projet de loi, n° 747, modifiant et complétant la loi n° 490 du 24 novembre 1948 sur les loyers commerciaux.*

Date de départ du Gouvernement : 14 octobre 2002

Date d'arrivée au Conseil National : 14 octobre 2002

Déposé en séance publique le 4 novembre 2002 et renvoyé devant la Commission. L'objectif essentiel est d'étendre aux artisans l'application de la loi n° 490 sur les loyers commerciaux.

Ce projet a été examiné en Commission, les questions

sont transmises au Gouvernement et sous réserve du délai de réponse, la finalisation du rapport et du texte amendé vont intervenir vers la fin du mois de mai.

*Projet de loi, n° 755, relatif aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.*

Date de départ du Gouvernement : 14 janvier 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 14 janvier 2003

Déposé en Séance Publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission. Ce projet est en cours d'étude, il est au stade des échanges questions/réponses avec le Gouvernement.

*Projet de loi, n° 757, fixant les conditions d'exploitation des ports par la société concessionnaire S.E.P.M..*

Date du départ du Gouvernement : 14 février 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 14 février 2003

Déposé en Séance Publique le 20 février 2003.

Le contrat de concession et le cahier des charges ont été déposés au Conseil National le 16 avril 2003.

Ce projet de loi, important par son champ d'application et par le nombre d'acteurs concernés, a donné lieu à plusieurs séances de la Commission des Finances et à de nombreuses audiences et consultations. Plusieurs échanges de questions/réponses avec le Gouvernement ont eu lieu. Un courrier est en cours de transmission au Gouvernement, il récapitule les questions qui à ce jour restent pendantes; je dois pouvoir dire que se sont les dernières questions, elles sont au nombre de six ou sept.

*Projet de loi, n° 758, prononçant la désaffectation d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat rue Honoré Labande.*

Date de départ du Gouvernement : 23 avril 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 23 avril 2003

Déposé en séance publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

*Projet de loi, n° 762, prononçant la désaffectation de deux parcelles dépendant du domaine public de l'Etat entre les numéros 19 et 21 de l'avenue de l'annonciade.*

Date de départ du Gouvernement : 12 juin 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 12 juin 2003

Déposé en séance publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

*Projet de loi, n° 773, prononçant la désaffectation, au quartier des Spélugues, de parcelles du domaine public de l'Etat.*

Date de départ du Gouvernement : 20 novembre 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 20 novembre 2003

Déposé en séance publique le 27 novembre 2003 et renvoyé devant la Commission.

Pour ces trois dernières lois concernant des désaffectations, il est évident que si l'urgence se faisait sentir, la Commission pourrait examiner rapidement ces projets.

Je vous remercie, Monsieur le Président, voilà l'ensemble des projets en cours à la Commission des Finances.

**M. le Président.-** Monsieur PALMARO, je vous remercie de votre compte-rendu.

Je donne immédiatement la parole à Monsieur Alexandre BORDERO qui va nous exposer l'état des projets de loi intéressant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président, c'est plus exactement l'état du projet de loi, puisque la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses est saisie d'un seul projet de loi.

*Projet de loi, n° 764, relatif à l'organisation de la sécurité civile.*

Date de départ du Gouvernement : 4 août 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 4 août 2003

Déposé en séance publique le 10 novembre 2003 et renvoyé devant la Commission.

Ce projet de loi a été examiné et nous avons envoyé un courrier au Gouvernement; sous réserve d'une réponse relativement rapide, je pense que nous pourrions voter ce texte lors de cette session.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BORDERO.

Je donne à présent la parole à Monsieur Jean-Pierre LICARI, pour la lecture des projets de loi intéressant la Commission de Législation.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Merci, Monsieur le Président, mais la liste est beaucoup plus longue. La voici donc par ordre chronologique de dépôt au Conseil National.

*Projet de loi, n° 674, réglementant les sondages d'opinion.*

Date de départ du Gouvernement : 13 juillet 1998

Date d'arrivée au Conseil National : 13 juillet 1998

Déposé en Séance Publique le 28 octobre 1998 et renvoyé devant la Commission.

*Projet de loi, n° 722, modifiant la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard.*

Date de départ du Gouvernement : 24 septembre 2001

Date d'arrivée au Conseil National : 24 septembre 2001

Déposé en Séance Publique le 29 octobre 2001 et renvoyé devant la Commission.

*Projet de loi, n° 726, modifiant l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1910 relative à la liberté de la presse.*

Date de départ du Gouvernement : 17 décembre 2001

Date d'arrivée au Conseil National : 17 décembre 2001

Déposé en séance publique le 17 décembre 2001 et renvoyé devant la Commission.

Ce texte a été examiné par la Commission de Législation, le rapport a été établi, il a été approuvé le 7 novembre 2003. Ce rapport ainsi que le texte amendé ont été transmis au Gouvernement, lequel a sollicité de la Commission de Législation un certain nombre de modifications relatives aux amendements; ces demandes de modification ont été soumises à la Commission de Législation qui en a accepté certaines et rejeté d'autres.

En résumé, les modifications de forme ont été acceptées, les modifications de fond ont été rejetées.

Donc, nous en sommes là. M. le Ministre nous a dit tout à l'heure que nous aurions une réponse, cela me rassure modérément, parce que j'aimerais savoir tout de même quelle est l'échéance de cette réponse. La Commission de Législation a fourni un travail considérable sur ce projet et je pense que, eu égard à son importance, il mérite d'être soumis au vote de notre Assemblée durant la présente session. Donc, je souhaiterais savoir quand la séance pendant laquelle nous devons avoir la réponse du Gouvernement doit se placer, étant précisé que le débat va être relativement court, dans la mesure où la Commission de Législation n'entend plus modifier le texte.

*Projet de loi, n° 728, concernant les associations et les fédérations d'associations.*

Date de départ du Gouvernement : 22 février 2002

Date d'arrivée au Conseil National : 22 février 2002

Déposé en Séance Publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

Ce projet est en cours d'examen, cet examen est presque terminé, il nous reste à refaire une lecture globale du projet et à établir le rapport, ensuite effectivement, le rapport ainsi que le texte qui, j'en préviens le Gouvernement, a fait l'objet de nombreux amendements, lui sera transmis.

*Projet de loi, n° 733, modifiant la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations.*

Date de départ du Gouvernement : 21 mars 2002

Date d'arrivée au Conseil National : 21 mars 2002

Déposé en Séance Publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

*Projet de loi, n° 738, sur le commerce et la preuve électronique.*

Date de départ du Gouvernement : 21 juin 2002

Date d'arrivée au Conseil National : 21 juin 2002

Déposé en Séance Publique le 24 juin 2002 et renvoyé devant la Commission.

*Projet de loi, n° 739, concernant les délits relatifs aux systèmes d'information.*

Date de départ du Gouvernement : 21 juin 2002

Date d'arrivée au Conseil National : 21 juin 2002

Déposé en Séance Publique le 24 juin 2002 et renvoyé devant la Commission.

Ce texte n'a pas encore été examiné par la Commission elle-même mais a fait l'objet d'un travail préalable par son futur Rapporteur. La question que je me pose est : ce texte est-il encore tout à fait à jour par rapport aux progrès techniques? Peut-être le Gouvernement aura-t-il une communication à faire dans les jours qui viennent pour savoir si éventuellement le projet ne mérite pas d'être amélioré par le Gouvernement avant qu'il soit examiné par la Commission de Législation.

*Projet de loi, n° 756, relatif à la copropriété des immeubles bâtis.*

Date de départ du Gouvernement : 28 janvier 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 28 janvier 2003

Déposé en Séance Publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer que ce texte a été le

premier qui a été examiné par la Commission de Législation, que le rapport a été établi et qu'au moment de le voter, nous nous sommes aperçus que le Conseil Economique et Social avait fait un travail assez conséquent sur ce projet; de manière à permettre aux membres de la Commission de Législation de prendre connaissance de ce travail du Conseil Economique et Social, j'avais décidé, en accord avec Monsieur le Président, d'ajourner l'examen de ce projet. Entre-temps, nous avons eu certaines urgences en rapport avec la demande d'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe et nous avons en priorité à examiner le projet de loi sur la presse et sur les associations, mais ces deux projets étant presque finis si je puis dire, je pense que prochainement, nous pourrons reprendre l'examen du projet de loi sur la copropriété dont nous ferons une relecture globale.

*Projet de loi, n° 760, sur le terrorisme.*

Date de départ du Gouvernement : 5 mai 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 5 mai 2003

Déposé en séance publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

*Projet de loi, n° 761, relatif à la suppression des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires et les condamnations.*

Date de départ du Gouvernement : 12 juin 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 12 juin 2003

Déposé en séance publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

Ce texte a été examiné par la Commission de Législation, le rapport a été établi et a été approuvé. Ce rapport ainsi que le texte amendé ont été transmis au Gouvernement qui nous a demandé un certain nombre de modifications; nous avons eu une réunion bipartite notamment avec des représentants du Département des Finances, qui a été, je le dis très sincèrement, très constructive, de sorte que nous avons pu dégager un accord sur un texte modifié qui intègre à la fois la plupart des amendements du Conseil National et rationalise le texte sur le plan technique puisque, s'agissant d'un texte de nature fiscale, il y a un peu un effet domino : dès qu'on touche un article, ça provoque une réaction en chaîne.

Donc, le texte consolidé m'a été soumis par le Gouvernement et il a mon accord; j'espère que le Gouvernement pourra bientôt en saisir le Conseil National parce que, sous réserve de l'appréciation des membres de la Commission de Législation, ce projet pourra faire en principe, l'objet d'un vote en l'état.

*Projet de loi, n° 768, complétant les dispositions du code de procédure civile relatives à l'indisponibilité temporaire et aux saisies-arrêts.*

Date de départ du Gouvernement : 3 novembre 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 3 novembre 2003

Déposé en séance publique le 10 novembre 2003 et renvoyé devant la Commission.

Il s'agit d'un texte assez court dont, je pense, nous pourrions intercaler l'examen, entre la fin de l'examen du texte sur les associations et le prochain qui sera examiné, en principe la copropriété, si nous n'avons pas d'urgence plus grande avant.

Voilà, Monsieur le Président, l'état des projets dont la Commission de Législation est saisie.

**M. le Président.-** Monsieur LICARI, je vous remercie pour ce long énoncé et on comprend mieux pourquoi nous avons fait tout à l'heure pour le projet de loi n° 774 justement, sur le Code civil, et nous ferons chaque fois que c'est possible, appel à des Commissions spécialisées différentes pour soulager cet engorgement considérable au niveau de la Commission de Législation.

On va maintenant passer à la dernière Présidente de Commission qui est saisie d'un projet de loi en cours; il s'agit de Madame Brigitte BOCCONE-PAGÈS pour la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

*Projet de loi, n° 765, sur l'éducation.*

Date de départ du Gouvernement : 8 septembre 2003

Date d'arrivée au Conseil National : 8 septembre 2003

Déposé en séance publique le 10 novembre 2003 à ma Commission.

Après neuf séances de travail sur ce projet de loi, un certain nombre de questions a été adressé le 23 janvier 2004 au Gouvernement. Depuis, nous sommes dans l'attente des réponses et selon le délai pour qu'elles nous parviennent, il nous serait possible de passer ce projet de loi avant la fin de cette session. Est-ce que vous avez une réponse, s'il vous plaît, ce soir peut-être, à nous donner au niveau des réponses et surtout du délai, depuis le 23 janvier 2004 ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous remercie.

Monsieur le Ministre, souhaitez vous vous exprimer notamment suite aux questions de Monsieur LICARI tout à l'heure ?

Monsieur DESLANDES je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Actuellement, l'ensemble des questions est examiné; comme on l'examine avec plusieurs Services, la boucle n'est pas fermée. Mais j'espère effectivement que les réponses arriveront rapidement.

**M. le Président.-** Merci Monsieur le Conseiller.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour de cette séance étant épuisé, je vous remercie de votre attention et je lève la séance.

*(Applaudissements).*

—  
**(La séance est levée à 18 heures 50)**  
—



---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---